



24 juin 2013

(13-3270)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**SYSTÈME D'EXAMEN ET DE SOUTIEN DE LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA CIPV (IRSS)**

**RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES  
ET PHYTOSANITAIRES  
RÉUNION DES 27-28 JUIN 2013**

*Point 11 b) de l'ordre du jour – Surveillance de l'utilisation  
des normes internationales*

La communication ci-après, reçue le 21 juin 2013, est distribuée à la demande du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1. L'IRSS est une activité transversale du secrétariat de la CIPV qui requiert une étroite collaboration entre les trois unités principales de cette entité, chargées respectivement de l'établissement des normes, du renforcement des capacités et des obligations nationales en matière de communication d'informations, ainsi qu'avec les principales structures de gouvernance de la CIPV, à savoir le Bureau de la CMP, le Comité des normes, l'Organe subsidiaire pour le règlement des différends et le Comité pour le renforcement des capacités. Un groupe chargé de l'examen triennal, composé de membres des structures précitées et du secrétariat de la CIPV, a été créé.

2. Le tableau ci-après donne un aperçu des principales activités menées dans le cadre du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS).

Activités	Résultats
<b>Page Web de l'IRSS</b> sur le Portail phytosanitaire international qui comporte les onglets suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>Country Profiles (profils de pays)</li><li>Helpdesk (centre d'assistance et outils), dont un forum de discussion, des questions fréquemment posées et l'accès à des bases de données utiles</li><li>Activities (activités du Système), qui permet d'accéder aux études et aux documents archivés de l'IRSS</li></ul>	Les pays sont encouragés à entrer les données relatives à leurs profils dans le système. Le forum questions et réponses est désormais ouvert et les parties contractantes sont invitées à l'utiliser.
<b>Examen de la mise en œuvre de la NIMP n° 13 de 2001 – Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence</b> Les résultats de l'enquête "Analyse des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de la NIMP n° 13 de 2001 – Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence" ont été analysés et communiqués à la réunion de l'Organe subsidiaire pour le règlement des différends de mars 2013. Ce dernier a utilisé ces résultats comme base pour ses discussions sur l'examen de ses rôles et fonctions.	Rapport publié sur la page Web "Activités de l'IRSS". Un tableau répertoriant les activités de suivi a été élaboré par l'IRSS et amélioré par le Comité pour le renforcement des capacités (CDC) en décembre 2012. Des actions de suivi ont été présentées à la CMP-8 pour examen.

Activités	Résultats
<p><b>Enquête générale sur la mise en œuvre de la CIPV et des normes adoptées</b>            Cette enquête portait sur 34 normes et sur les principales obligations dans le cadre de la Convention.</p>	<p>Des réponses ont été reçues de 73 parties contractantes. Un projet de rapport comportant des constatations préliminaires a été élaboré, le projet de rapport définitif étant attendu pour juillet 2013.</p>
<p><b>NIMP n° 17 de 2002 – Signalement d'organismes nuisibles et NIMP n° 19 de 2003 – Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés</b>            Le questionnaire a été achevé, traduit en russe, en français, en espagnol, en anglais et en arabe, et envoyé aux ONPV le 24 juin 2013.</p>	<p>Les organisations interrogées disposent de 12 semaines pour présenter leurs réponses. La date limite pour remettre l'enquête est le 24 septembre 2013.</p>
<p><b>Étude de l'IRSS sur les difficultés d'application et les meilleures pratiques liées à la NIMP n° 6 de 1997 – Directives pour la surveillance</b>            Sur la base des résultats, la région Asie a tenu un symposium sur le sujet en octobre 2012. Le symposium a utilisé les données relatives à la NIMP n° 6 pour établir le contenu des manuels sur la surveillance des organismes nuisibles devant être élaborés par la suite.</p>	<p>Des projets de cadres relatifs aux manuels sur la surveillance ont été élaborés et présentés à la réunion du CDC de décembre 2012. Des travaux sont en cours en vue d'élaborer un manuel sur la surveillance des organismes nuisibles.</p>
<p><b>Actions suggérées</b> concernant des activités de renforcement des capacités possibles sur la base des études de l'IRSS ci-après:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examen de la mise en œuvre de la NIMP n° 6 de 1997              – Directives pour la surveillance</li> <li>2. Examen de la mise en œuvre de la NIMP n° 4 de 1995 – Exigences pour l'établissement de zones indemnes</li> <li>3. Examen de la mise en œuvre de la NIMP n° 8 de 1998              – Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone</li> <li>4. NIMP n° 13 de 2001 – Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence</li> <li>5. NIMP n° 15 de 2009 – Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international</li> </ol>	<p>Présentées à la CMP-8 (avril 2013), voir l'adresse ci-après:  <a href="https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1360681528_CPM_2013_INF_04_IRSS_Overview_20.pdf">"https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1360681528_CPM_2013_INF_04_IRSS_Overview_20.pdf"</a></p>
<p><b>Des recommandations de la CIPV</b> fondées sur l'étude sur les plantes aquatiques et l'étude sur le commerce des végétaux sur Internet ont été élaborées puis présentées à la CMP-8 (2013) pour examen.  <a href="https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1361890745_CPM_2013_17_Rev1_Recommandations.pdf">"https://www.ippc.int/sites/default/files/documents//1361890745_CPM_2013_17_Rev1_Recommandations.pdf"</a></p>	<p>La CMP-8 (2013) a invité les parties contractantes à présenter de plus amples observations sur les recommandations projetées. Les recommandations révisées seront présentées à la CMP-9. Des observations supplémentaires peuvent être présentées à la réunion du groupe de planification stratégique de la CIPV, à Rome (Italie), en octobre 2013.</p>
<p><b>Élaboration du rapport sur l'examen de la mise en œuvre (IRR)</b>            Ce document résume les activités et les résultats de l'IRSS au cours de ses trois dernières années de fonctionnement. Le rapport donnera un aperçu des difficultés rencontrées en ce qui concerne la mise en œuvre de la CIPV et des normes. Il proposera des actions à entreprendre sur la base des analyses et des études documentaires réalisées.</p>	<p>L'élaboration du rapport débutera au milieu de juillet 2013 et devrait être achevée pour la CPM-9.</p>
<p><b>Futures étapes concernant l'IRSS</b>            Une note conceptuelle est en phase d'élaboration finale. Elle a fait l'objet d'une vaste consultation avec les organes subsidiaires de la CIPV. Elle prévoit l'orientation future et l'objet des travaux futurs de l'IRSS, alors que le Système entre dans son deuxième cycle.</p>	<p>La proposition devrait être achevée pour la fin de juillet 2013. Le plan de travail élaboré à partir de cet exercice déterminera les futurs travaux.</p>
<p><b>Note conceptuelle de l'IRSS – Mise au point d'indicateurs</b>            L'IRSS va engager des travaux afin de mettre au point des indicateurs en vue de renforcer la qualité et la durabilité de la CIPV et de ses normes. Ces travaux interviennent à un moment où la CIPV examine les questions plus vastes de la mise en œuvre dans le cadre de la Convention.</p>	<p>Le Bureau a appuyé la proposition de l'IRSS d'œuvrer à la mise au point d'indicateurs phytosanitaires et a reconnu l'importance de ceux-ci pour mesurer les résultats et l'incidence de la CIPV. Les travaux seront effectués dans le courant de l'année.</p>